



Compte rendu : Comité de rivières – 15 décembre 2016

Membres présents et excusés : cf. feuille de présence en annexe

INTRODUCTION :

M. CHESSEL, président du Comité de Rivières, ouvre la séance en rappelant la définition d'un contrat de rivières :

Les contrats de milieux tels que le contrat de rivières émanent de la **volonté locale**, ils permettent aux acteurs de **se fédérer** pour fixer des **objectifs généraux** et d'organiser la **mise en œuvre d'actions** dans le domaine de la gestion de **l'eau et des milieux aquatiques**.

Le contrat de rivières est un accord technique et financier permettant la programmation d'actions visant à mettre en œuvre les opérations prioritaires pour **l'atteinte du bon état** de la ressource en eau et des milieux aquatiques du territoire.

Le contrat de rivières se concrétise par un **programme d'actions volontaire** à l'échelle d'un **bassin versant**, prévu sur une durée de **5 ans**. Il est élaboré par les **acteurs du territoire** qui prennent ensemble un engagement contractuel signé avec les **partenaires financiers**. **Le contrat de rivières est un outil opérationnel** qui vise des **objectifs précis fixés préalablement**. L'atteinte des **résultats souhaités** est suivie et évaluée lors de sa mise en œuvre.

⇒ En résumé le contrat de rivières est une procédure concertée, volontaire et contractuelle.

1/ Bilan de la démarche d'élaboration et de concertation du contrat de rivières

M. BUGNET rappelle le déroulement de la procédure, le contexte et le planning de l'élaboration du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique.

M. CHESSEL revient sur les **motivations de la démarche « Contrat de rivières »** en mentionnant, notamment, que sur le territoire le partage de problématiques communes portant sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques a mis en évidence les interrelations indéniables qui existent entre l'amont et l'aval du bassin versant.

Une réflexion de gestion globale et cohérente sur l'ensemble du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique est alors apparue indispensable pour gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques de manière efficace et pérenne sur le long terme. La démarche entreprise de contrat de rivières permettra la prise en compte des **interactions amont/aval** et d'une **approche des cours d'eau en tant « qu'hydrosystème »**.

Puis, M. CHESSEL expose le bilan des **phases préalables de concertation** aboutissant à l'avant-projet. Afin de mettre en place cette démarche commune sur le bassin versant, les **études préalables au contrat de rivières** portées par le SIAC ont été finalisées **entre 2015 et 2016**. Quatre études ont été ainsi menées :

- L'étude de caractérisation de l'état des eaux et évaluation des pressions polluantes ;
- L'étude multifonctionnelle comprenant les aspects hydromorphologiques et piscicoles ;
- L'étude quantitative de la ressource en eau ;
- L'étude de valorisation des paysages et des milieux naturels.

Ces études sont aujourd'hui terminées, elles ont permis de faire émerger les principaux enjeux du territoire et les problématiques à gérer grâce à la définition d'actions qui constitueront le programme du contrat de rivières.

La finalisation de ces études a été menée au travers de plus de 28 rencontres d'échanges et de validation entre les multiples acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant. Parmi ces rencontres, nous pouvons dénombrer :

- 10 réunions locales de concertation sur les diverses thématiques abordées par les études préalables ;
- 6 comités de pilotage de validation et de restitution des phases d'études préalables ;
- 12 réunions du bureau de rivières permettant d'assurer le suivi des phases préalables au contrat de rivières et de définir les orientations de gestion et les objectifs stratégiques du bassin versant
- plusieurs points en bureau et en comité du SIAC.

Ces rencontres ont permis d'échanger sur les enjeux, les objectifs et les propositions d'actions à prévoir au programme du contrat de rivières.

A la suite des études préalables, les orientations et les mesures à prévoir dans le contrat de rivières ont été en effet définis collectivement par la **concertation entre tous les acteurs concernés**.

Cette étape a permis la rédaction de l'avant-projet présenté aujourd'hui. Le **programme d'actions** sera précisé en accord avec les collectivités locales et les partenaires financiers dans la phase projet dès le premier trimestre de l'année prochaine.

Le contrat de rivières se déclinera en 5 volets qui permettront de mener une gestion intégrée, équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce projet conçu à une échelle hydrographique adaptée dans une logique de « **solidarité de bassin** » permettra de mettre en œuvre des actions cohérentes qui prennent en compte les interdépendances Amont/aval.

Les orientations, les objectifs et les mesures du contrat de rivières vont vous être détaillés dans la suite de la présentation.

2 / Présentation de l'avant-projet du contrat de rivières : enjeux, orientations et objectifs

M. CHESSEL présente les caractéristiques du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique et le territoire administratif :

Le territoire hydrographique du contrat de rivières s'étend sur 638 km² et il comporte 5 sous-bassins versants principaux : le Brevon, la Dranse de Morzine, la Dranse d'Abondance, la basse Dranse, les affluents de l'est lémanique. Ces cours d'eau représentent un linéaire principal de plus de 210 km.

Administrativement, le contrat de rivières concerne plus de 88 000 habitants. Le périmètre du contrat de rivières s'étend sur 40 communes françaises du département de la Haute-Savoie et sur 1 commune suisse du canton du Valais (Saint-Gingolph suisse).

Le contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).

- ⇒ Les 40 communes françaises concernées par le périmètre hydrographique défini pour la mise en place du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique appartiennent toutes au territoire du SIAC et sont représentées au sein de celui-ci à travers leurs groupements de communes respectifs membres du syndicat.
- ⇒ Le territoire ainsi délimité permet d'initier une démarche globale en matière de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur une unité hydrographique cohérente.

M. CHESSEL expose les différents enjeux sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique :

- l'eau est un facteur primordial de développement des activités et de l'économie du territoire, cela nécessite de préserver cette ressource à partager entre tous les nombreux usagers (eau potable AEP ; neige de culture, sports d'eau vive, eaux minérales, activités industriels et agricoles...);
- les cours d'eau sont des éléments structurants de notre territoire. Les milieux aquatiques représentent des enjeux majeurs dans l'aménagement du Chablais et des espaces naturels remarquables (sites Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Dranse ...);
- l'eau composante omniprésente du Chablais a également façonné nos paysages : les multiples patrimoines (ponts, ouvrages hydroélectriques, lavoirs, fontaines, captages de sources, zones humides...), qui lui sont liés, méritent tout notre attention afin de valoriser ces atouts originaux et fragiles.

En contrepartie, cette richesse en eau peut aussi prendre la forme de risques naturels importants comme ce fût encore le cas en 2015 avec des crues morphogènes exceptionnellement dévastatrices.

A travers le contrat de rivières, il s'agit donc de répondre aux attentes des acteurs du bassin versant pour satisfaire les différents usages de l'eau nécessaire au développement de l'économie du territoire et pour satisfaire la protection des populations contre les risques. La satisfaction de ces usages doit se faire dans le respect du fonctionnement naturel de l'ensemble des milieux aquatiques et de la préservation de la ressource.

Ensuite, M. BUGNET présente les éléments techniques de l'avant-projet de contrat de rivières pour le bassin versant et la contribution recherchée du contrat de rivières pour l'atteinte du bon état (cadre DCE-SDAGE/PDM) et pour la protection contre les risques (PGRI).

Pour les éléments techniques présentés portant sur les orientations et sur les objectifs du contrat de rivières : cf. support de présentation « comité de rivières du 15 décembre 2016, joint aux membres du comité de rivières.

M. IZOARD expose les estimations financières pour chaque futur volet du programme d'actions du contrat de rivières. Ces coûts approximatifs sont basés sur les actions proposées dans les études préalables. Ils doivent être affinés lors de l'établissement définitif du programme d'actions pour le dépôt du projet début avril 2017. Les financements potentiels des partenaires seront également précisés pour cette date.

M. CHESSEL fait part à l'assemblée des prochaines échéances et du déroulement du contrat de rivières :

Il rappelle que, lors de la fin de l'année 2016, l'élaboration du contrat de rivières aboutit à l'établissement de l'avant-projet qui vous est présenté aujourd'hui en comité de rivières.

Les étapes suivantes à réaliser ont pour objectifs :

- de saisir fin décembre 2016 le comité d'agrément pour inscrire l'avant-projet à la prochaine séance où celui-ci sera présenté par le porteur du projet à la fin mars 2017 ;
- entre janvier et mars 2017 d'élaborer le dossier définitif (projet) du contrat de rivières comprenant la planification, les maîtrises d'ouvrage et le plan de financements des actions du programme ;
- de présenter dès avril 2017 le projet à la commission des aides financières de l'Agence de l'Eau ;
- d'obtenir l'agrément définitif du contrat de rivières et de signer celui-ci par l'ensemble des acteurs et des partenaires financiers dès juin 2017 ;
- à partir du second semestre 2017 de mettre en œuvre les premières actions du contrat de rivières. La réalisation des différentes opérations et travaux prévus dans le contrat de rivières seront programmés sur 5 ans (2017-2022).

La mise en œuvre du contrat de rivières se déroulera en 2 temps :

- Entre 2017 et 2019 : les actions prioritaires prêtes à être réalisées seront lancées ;
- Entre 2019 et 2022, les actions qui auront nécessité plus de temps pour aboutir seront entreprises.

Entre ces deux périodes, une étape d'évaluation à mi-parcours permettra de recalibrer la programmation en fonction de l'avancement effectivement constaté.

A la fin du contrat de rivières, un bilan permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des opérations mises en œuvre sera effectué.

En parallèle à la fin de l'élaboration du contrat de rivières et au début de la mise en œuvre de son programme d'actions, il faut également souligner qu'à la suite des crues violentes de 2015, à la demande des élus du bassin versant, il a été confié au SIAC **le lancement d'une étude opérationnelle** portant sur l'établissement de plans globaux de gestion et d'aménagement. Ces opérations prévues à l'origine par les études préalables sont déjà actuellement en cours par anticipation sur la signature du contrat de rivières étant donné les conséquences de ces événements de 2015. Cette mission doit concevoir des opérations ciblées et cohérentes à l'échelle du bassin vis-à-vis de la gestion du transport solide et de la restauration hydromorphologique en adéquation avec les objectifs de lutte contre les inondations et les laves torrentielles permettant de préserver les biens et les populations.

Concernant la gouvernance du projet, M. IZOARD rappelle que le SIAC a été désigné cet automne 2016 comme la structure porteuse du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique et que les statuts du syndicat ont été modifiés en conséquence. En ce qui concerne les maîtrises d'ouvrages des différents travaux, celles-ci seront définies en fonction de l'évolution du contexte intercommunal due à la réforme territoriale (lois NOTRe et MAPTAM) en 2017.

3 / Adoption de l'avant-projet

En conclusion, M. CHESSEL souligne que cette démarche et les orientations stratégiques de ce contrat de rivières sont motivées par de nombreux atouts :

- **Un consensus sur les objectifs à atteindre par le contrat de rivières après une large concertation** menée durant les études préalables et l'élaboration du contrat de rivières ;

- **Un programme opérationnel conçu pour mettre en œuvre des opérations concrètes** de manière à répondre avec pragmatisme aux principales problématiques du bassin versant en considérant les enjeux majeurs humains et environnementaux ;
- **Un engagement contractuel avec des partenaires et un plan de financement établi préalablement** à la mise en œuvre du programme du contrat de rivières afin d'éviter les incertitudes sur les dépenses et de respecter les limites du projet ;
- **Une programmation pluriannuelle** garante de l'efficacité et de la pérennité des actions entreprises ;
- **Un phasage en deux temps** pour permettre de mieux ajuster la seconde partie du contrat en optimisant le déroulement de celui-ci avec efficacité et d'anticiper les évolutions avec souplesse ;
- **Une structure porteuse du contrat de rivières compétente sur l'ensemble du bassin versant** (les intercommunalités composant le bassin versant sont toutes membres du SIAC) permettant de coordonner des actions cohérentes entre l'amont et l'aval ;
- **Une équipe technique pluridisciplinaire de la structure porteuse qui permettra la transversalité des actions** du contrat de rivières avec les thématiques de développement, d'environnement et d'aménagement du territoire ;
- **Une volonté des élus du territoire** convaincus aujourd'hui des effets bénéfiques nécessaires urgemment et sur le long terme.

La démarche contrat de rivières menée par le SIAC est garante de l'atteinte ou du maintien du bon état des eaux et de la prévention des inondations sur la globalité du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique.

Interventions des partenaires :

M. CHESSEL donne la parole aux partenaires présents.

M. PREBAY, Directeur de la délégation Rhône-Alpes de l'Agence de l'Eau, met en avant plusieurs points par rapport à cet avant-projet présenté :

- Le territoire est exceptionnel avec de forts enjeux. Il est composé de nombreux milieux aquatiques à préserver ou à restaurer. Cet espace est intensément soumis à plusieurs risques notamment liés aux caractéristiques torrentiels des cours d'eau présents.
- Le travail prévu et à mener à travers ce contrat de rivières est conséquent. Le projet apparaît ambitieux et il est multithématique. Cette ambition pourrait permettre de mobiliser différentes aides si ce contrat de rivières aboutit à sa signature.
- La gestion par bassin versant est vraiment le but recherché : cette gestion à l'échelle de la rivière permet de travailler ensemble au sein d'une même structure. Cette mutualisation est très intéressante au niveau du SIAC en collaboration avec les autres structures locales du territoire. Les moyens techniques à mobiliser devront être en adéquation avec les besoins pour mener le programme d'actions prévu. Ils seront d'autant plus soutenus par l'Agence de l'Eau que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sera organisée globalement par une approche et une structure de bassin versant.
- La signature du contrat permettra de garantir le financement de l'Agence de l'Eau à des taux d'aides préalablement déterminés. Ces taux peuvent être également bonifiés en fonction des choix ambitieux qui seraient faits sur des opérations prioritaires avec de réels gains pour les milieux aquatiques restaurés.

- L'engagement de l'Agence de l'Eau, en accord avec la durée de son programme « Sauvons l'Eau » en cours, sera prévu pour le soutien financier du programme d'actions du contrat de rivières jusqu'à 2019. Pour garantir cet engagement, l'ensemble du dossier définitif devra être prêt pour avril de manière à le valider fin juin 2017 par la Commission des Aides Financières de l'Agence de l'Eau. La suite de l'engagement se poursuivra sous la programmation suivante entre 2019 et 2022.

Questions diverses :

M. CHAUSSEE demande si la rénovation et / ou la création d'une passerelle sur la Dranse pourrait rentrer dans le cadre du contrat de rivières, notamment dans les actions de valorisation de certains sites (ex : passerelle en lien avec le site de la plâtrière d'Armoy).

M. BUGNET répond que ce n'est pas une action qui est ressortie pour l'instant lors des études préalables et que cette opération n'est pas prévue à ce jour. La réalisation d'ouvrages de franchissement de ce genre ou d'ouvrages d'art n'est pas forcément la vocation du contrat de rivières mais cela peut dépendre du contexte de la valorisation entre autres si celui-ci est lié à une mise en valeur des milieux aquatiques.

M. PREBAY pense que ce type d'action de valorisation touristique pourrait être inscrit dans le programme mais que cette opération ne serait pas éligible aux financements de l'Agence de l'Eau. Si cette action résulte d'une volonté locale, il pourrait potentiellement être possible de mobiliser des aides hors prévisions à étudier avec les différents partenaires.

=> Cette opération pourra être étudiée dans le volet C lors la réalisation de l'inventaire du patrimoine lié à l'eau et du schéma de valorisation paysagère des abords des milieux aquatiques pour mettre en valeur l'espace cours d'eau.

M^{me} Garin fait savoir que la Communauté de Communes du Haut Chablais (CCHC) transmettra quelques remarques supplémentaires en janvier 2017. Elle voudrait s'assurer que celles-ci pourront être prises en compte pour la suite.

M. PREBAY répond que la procédure d'élaboration prévoit que l'avant-projet puisse être perfectible afin d'aboutir à un projet à valider en juin 2017 (dépôt du dossier définitif en avril 2017).

=> Les remarques de la CCHC seront prises en compte dans les documents définitifs lors de la finalisation du projet.

M. BUGNET rappelle que tous les documents relatifs à l'élaboration du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique (études préalables, avant-projet, ...) sont téléchargeables sur le site internet du SIAC : structure porteuse du contrat de rivières.

M. CHESSEL demande si les participants ont d'autres remarques et s'ils sont d'accord d'adopter l'avant-projet à ce stade afin de le poursuivre en ce sens jusqu'à sa phase finale avec l'intégration des remarques faites ou à venir.

=> En l'absence d'autres interventions ou d'oppositions des membres, présents ou représentés, M. CHESSEL conclut à l'adoption de l'avant-projet (avec intégration des remarques) et il lève la séance.

Le Président du Comité de Rivières

Pascal CHESSEL

Comité de rivières - Jeudi 15 décembre 2016

Feuille de présence

COLLEGE ELUS

NOM	STRUCTURE / ORGANISME	FONCTION	E-MAIL	Présent(e) / excusé(e)
Laurent WAUQUIEZ	Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes	Président	laurent.wauquiez@auvergn erhonealpes.eu invitations@auvergnerhone alpes.eu	
Christian MONTEIL	Conseil Départemental Haute-Savoie	Président	christian.monteil@hautesav oie.fr	
Christelle PETEX		Vice-présidente		Excusée
Nicolas RUBIN	Conseil Départemental 74	Conseiller Dép. Evian	nicolas.rubin@hautesavoie. fr	
Josiane LEI	Conseil Départemental 74	Conseillère Dép. Evian	josiane.lei@hautesavoie.fr	
Richard BAUD	Conseil Départemental 74	Conseiller Dép. Thonon	richard.baud@hautesavoie. fr	Excusé
Patricia MAHUT	Conseil Départemental 74	Conseillère Dép. Thonon	patricia.mahut@hautesavoi e.fr	Excusée
Jean-Yves MORACCHINI	SIAC	Président	president@siac-chablais.fr	Excusé
Gérard COLOMER	2CVA	Président	colomer.gerard@neuf.fr	Présent
Jacqueline GARIN	CCHC	Présidente	garin.j@orange.fr	Présente
Josiane LEI	CCPE	Présidente	josiane.lei@cc-paysevien.fr	
Joseph DEAGE	CCCL	Président	joseph.deage@cc- collinesduleman.fr	
Bernard MAXIT	SAVA	Président	maxit.bernard@wanadoo.fr	Présent
Jean-René BOURON	SIEERTE	Président	sieerte@ville-thonon.fr	Présent
Renato GOBBER	SIVOM Pays de Gavot	Président	sivom-gavot@wanadoo.fr	
Gérard BERGER	SIVOM Vallée d'Aulps	Président	info@sivom-va.fr	Excusé

Lucien CHESSEL	SI des Eaux des Moises	Président	accueil@eaux-moises.com	
Bertrand DEVILLE				Présent
Henri ANTHONIOZ	Mairie Les Gets	Maire	mairie@mairie-les-gets.fr	
Régis BENED	Mairie Thollon-les-Mémises	Maire	mairie.thollon@wanadoo.fr	
Gérard BERGER	Mairie Morzine	Maire	mairie@morzine.fr	Excusé
Jean-René BOURON	Mairie Larringes	Maire	mairie@larringes.fr	Présent
Michel BUFFET	Mairie Chevenoz	Maire	mairie.chevenoz@wanadoo.fr	
Jacques BURNET	Mairie Lugrin	Maire	courrier@mairie-lugrin.fr accueil@mairie-lugrin.fr	Présent
Daniel CHAUSSEE	Mairie Armoy	Maire	communedarmoy@wanadoo.fr	Présent
Pascal CHESSEL	Mairie Marin	Maire	<u>mairie@mairie-marin.fr</u> accueil@mairie-marin.fr	Présent
Serge COFFY	Mairie La Baume	Maire	mairie@la-baume.fr	
Gérard COLOMER	Mairie Bonnevaux	Maire	bonnevaux.commune-de@wanadoo.fr	Présent
Patrick COTTET-DUMOULIN	Mairie St Jean d'Aulps	Maire	mairiedestjeandaulps@wanadoo.fr	
Joseph DEAGE	Mairie Le Lyaud	Maire	mairie.lyaud@wanadoo.fr	
Alain DEGENEVE	Mairie Lullin	Maire	mairie@lullin.fr info@lullin.fr info@lullin.mairies74.org	
Corinne DELOT	Mairie Novel	Maire	mairiedenovel@wanadoo.fr	
Jean DENAIS	Mairie Thonon-les-Bains	Maire	mairie@ville-thonon.fr	
Marc FRANCINA	Mairie Evian-les-Bains	Maire	courrier@ville-evian.fr services.techniques@ville-evian.fr	
Gilbert GALLAY	Mairie La Forclaz	Maire	mairielafortclaz@orange.fr	Présent

Jacqueline GARIN	Mairie La Vernaz	Maire	mairie-lavernaz@orange.fr	Présente
Christelle GAYDON	Mairie Essert-Romand	Maire	essertromand@wanadoo.fr	
Bruno GILLET	Mairie St Paul-en-Chablais	Maire	mairie@saintpaulenchablais.fr info@saintpaulenchablais.fr	
Max MICHOU		conseiller		Présent
Marie-Pierre GIRARD	Mairie Vinzier	Maire	mairie@vinzier.com	
Paul GIRARD-DESPRAULEX	Mairie Abondance	Maire	mairie.abondance@orange.fr	
Renato GOBBER	Mairie Champanges	Maire	mairie.champanges@wanadoo.fr	
Pierre-André JACQUIER	Mairie Bernex	Maire	contact@mairie-bernex.net	
Gaston LACROIX	Mairie Publier	Maire	mairie@ville-publier.fr	Excusé
Georges LAGRANGE	Mairie Montriond	Maire	mairie@montriond.fr	Présent
Gérard LOMBARD	Mairie Reyvroz	Maire	mairiereyvroz@wanadoo.fr	
Daniel MAGNIN	Mairie Maxilly-sur-Léman	Maire	maxilly-accueil@wanadoo.fr	
Bernard MAXIT	Mairie La Chapelle d'Abondance	Maire	mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr	Présent
Jean-Claude MORAND	Mairie Seytroux	Maire	mairie@seytroux.fr	Excusé
Sophie MUFFAT	Mairie La Côte d'Arbroz	Maire	lacotedarbroz.mairie@orange.fr	Présente
Denis PETIT-JEAN	Mairie Vacheresse	Maire	mairie@vacheresse.fr	
Géraldine PFLIEGER	Mairie St Gingolph	Maire	<u>mairie@st-gingolph.fr</u> mairie.st-gingolph@wanadoo.fr mairie@st-gingolph.fr	
Nicolas RUBIN	Mairie Châtel	Maire	mairie@mairiedechatel.fr	
Lydie SPINDLER	Mairie Meillerie	Maire	mairie-de-meillerie@orange.fr	Excusée

Henri-Victor TOURNIER	Mairie Le Biot	Maire	mairie.lebiot@wanadoo.fr	
Yannick TRABICHET	Mairie Vailly	Maire	mairievailly@wanadoo.fr	Présente
Patricia VANDERBRECHT	Mairie Féternes	Maire	feternes@wanadoo.fr feternes.com@gmail.com	Présente
Anne-Cécile VIOLLAND	Mairie Neuvecelle	Maire	mairie- neuvecelle@wanadoo.fr	
Bernard CHAFFANEL		Conseiller Adjoint		Présent
Jean-Louis VUAGNOUX	Mairie Bellevaux	Maire	secretariat@bellevaux.fr secretariat@wanadoo.fr	Présent

COLLEGE ELUS - INVITES

Bernard DUCHOUX	Mairie St Gingolph (CH)	Président	b_duchoud@bluewin.ch info@st-gingolph.ch	Excusé
Philipp SPÖRRI	Canton du Valais	Chancelier d'Etat	philipp.spoerri@admin.vs.ch	
Gil THOMAS	SYMASOL	Président	ruche.symasol@orange.fr	

COLLEGE ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

NOM	STRUCTURE / ORGANISME	FONCTION	E-MAIL	SIGNATURE
Evelyne GUYON	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Sous-préfète		Excusée
Thierry ALEXANDRE	DDT Haute-Savoie	Directeur	ddt-sar-cpr@haute-savoie.gouv.fr	
Mathieu DELILLE				Présent
Alain AUBRUN	ONEMA	Chef du service départemental	alain.aubrun@onema.fr sd74@onema.fr	
Florent CHARLES	RTM	Chef du service départemental	rtm.annecy@onf.fr	
Claude GIACOMINO	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Directeur	ddcs@haute-savoie.gouv.fr	
Jean-François LAFITTE	ONF	Directeur	ag.annecy@onf.fr	

Philippe LAVOYER				Présent
Valérie LE BOURG	Direction Dép. de la Protection des Populations	Directrice	ddpp@haute-savoie.gouv.fr	
Françoise NOARS	DREAL Rhône-Alpes			
Laurent ROY	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Directeur		
Yannick PREBAY		Directeur de la délégation Rhône-Alpes de l'agence de l'eau		Présent
Alain DELOMIER		Référent délégation Rhône-Alpes de l'agence de l'eau		Présent
Jean-Marc LEPERS	Agence Régionale de Santé (ARS)		ars-dt74-environnement-sante@ars.sante.fr	

COLLEGE ORGANISMES PROFESSIONNELS ET USAGERS

NOM	STRUCTURE / ORGANISME	FONCTION	E-MAIL	SIGNATURE
Audrey KLEIN	CIPEL	Secrétaire générale	cipel@cipel.org a.klein@cipel.org	Excusée
Jean-François ARRAGAIN	FRAPNA 74	Président	frapna-haute-savoie@frapna.org	
Jean-Pierre JACQUIER		Vice-président		Présent
Jean-René BOURON	APIEME	Président		Présent
Raphaël CHEVALIER	Comité Dép. Spéléologie	Président	rafael.chevalier@orange.fr	
C. NEVIEU		Membre bureau CSD		Présent
Philippe CROLA	AAPPMA du Chablais et Genevois	Président	aappmacg@wanadoo.fr	Présent
Pierre DE VIRY	Syndicat des Propriétaires fonciers de Haute-Savoie	Président	unpi74@orange.fr	
Philippe DESBIOLLES	AAIPPLA	Président	aaippla@orange.fr	
Frédéric JASSERON		Membre bureau AAIPPLA		Présent

Daniel DIZAR	Fédération Dép. Pêche et Protection Milieu Aquatique	Président	danieldizar@live.fr info@pechehautesavoie.com	Présent
Céline CHASSERIEAU				Présente
Noël GENTRIC	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Haute-Savoie	Président	syndicat- 74@foretpriveefrancaise.com	Excusé
Joël BUESSLER	Comité Départemental de Canoë-Kaya	Président	jobu@fnac.net	
Patrice JACQUIN	Chambre d'Agriculture Savoie- Mont Blanc	Président	contact@smb.chambagri.fr	Excusé
Fabienne RUIN		Chargée Mission Eau		
Jean-Bernard LACHAVANNE	Association pour la Sauvegarde du Léman	Président	asl@asleman.org	
Jessika BOUCHERIE		Vice-présidente ASL		
Bernard LEBRETTE	APERA Pisciculture de Rives	Président	lebrette.bernard@wanadoo.fr apera.thonon@wanadoo.fr	
Thierry LEJEUNE	ASTERS	Président	asters@asters.asso.fr	
Pierre LESTAS	Domaines Skiabls de France	Président	info@sntf.org	
Franck LOPEZ	Chambre des Métiers de Haute-Savoie	Président	contact@cma-74.fr	
Jean-Pierre MATERAC	LPO	Président	haute-savoie@lpo.fr	
Guy METRAL	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute- Savoie	Président	accueil@haute-savoie.cci.fr	Excusé
Bernard MONTUELLE	INRA	Directeur	du-carrtel@inra.fr	
Charles MORGANTINI	Comité Départemental de Randonnée Pédestre	Délégué CDRP 74	Charles.morgantini@sfr.fr cdrp74@orange.fr	Présent
André MUGNIER	Fédération départementale des chasseurs	Président	fdc74@chasseurs74.fr	
Alain LEVRAY		Administrateur		Présent

Laurent PEROTIN	EDF	Chef de l'Unité de Production Alpes		
Catherine SCHOTTENFELD	Fédération du Club Alpin Français du Léman	Présidente		
Côme VERMERSCH	Savoie Mont Blanc Tourisme	Directeur	tourisme@cdt-hautesavoie.fr	Excusé
Cathy LEHEC	Danone	Resp. politiques de protection et environnement des sources Danone	cathy.lehec@danone.com	
Patrick LACHASSAGNE		Resp. environnement et ressources en eau	patrick.lachassagne@danone.com	
Gilles DAMNON	Groupement des compagnies de la Dranse	Président	groupement.dranse@gmail.com	Présent

BUREAU DE RIVIERES

CHESEL Pascal	Président	maire@mairie-marin.fr	Présent
COLOMER Gérard	Monsieur le Maire	colomer.gerard@neuf.fr	Présent
COONE Alain	Monsieur	alain.coone@wanadoo.fr	
DEAGE Joseph	Monsieur le Maire	joseph.deage@cc-collinesduleman.fr	
DOMINGUEZ Murielle	Madame	murielldominguez@aol.com	Présente
GURLIAT Romain	Monsieur	romaingurliat@yahoo.fr	Excusé
LAPERROUSAZ André	Monsieur	andre.laperrousaz@gmail.com	Excusé
MICHOUD Max	Monsieur	max.michoud@dbmail.com	Présent
PEILLEX Gilbert	Monsieur	gilbert.peillex@wanadoo.fr	Excusé
TRABICHET Yannick	Madame le Maire	aytrabichet@orange.fr	Présente

Autres participants

Alain GAGNAIRE	ASL		Présent
Lionel BOUCHET	AAIPPLA		Présent
Lidwine GLEIZES	CCHC		Présente
Jean DE BOUARD	Service des Eaux Ville de Thonon		Présent
Morgane SENE	Syndicat d'Assainissement Vallée d'Abondance		Présente